

**Restrictions et prohibitions**

- Interdit aux véhicules lourds sans exception
- Interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses
- Structure interdite aux véhicules lourds dont la masse excède la limite indiquée
- Structure sous laquelle la hauteur libre est inférieure à 4,15m
- Pente raide (supérieure à 7% et à 1km)

**Équipements para-rouliers MTQ**

Parcs routiers accessibles aux véhicules lourds

- Aire de services
- Haltes routières - Permanente
- Haltes routières - Saisonnière
- Belvédère

Voies de secours

- Lit d'arrêt
- Aire de vérification

Centre de transbordement

Poste et aire de contrôle

**Autres équipements**

Postes de douane

- Bureau commercial désigné (7jrs/24hrs)
- Bureau de services commerciaux limités
- Port

**Modes de transport**

Aéroport

- Aéroport majeur
- Autre aéroport

Traverse ou desserte maritime

- Annuelle
- Saisonnière

Chemin de fer

**Limites**

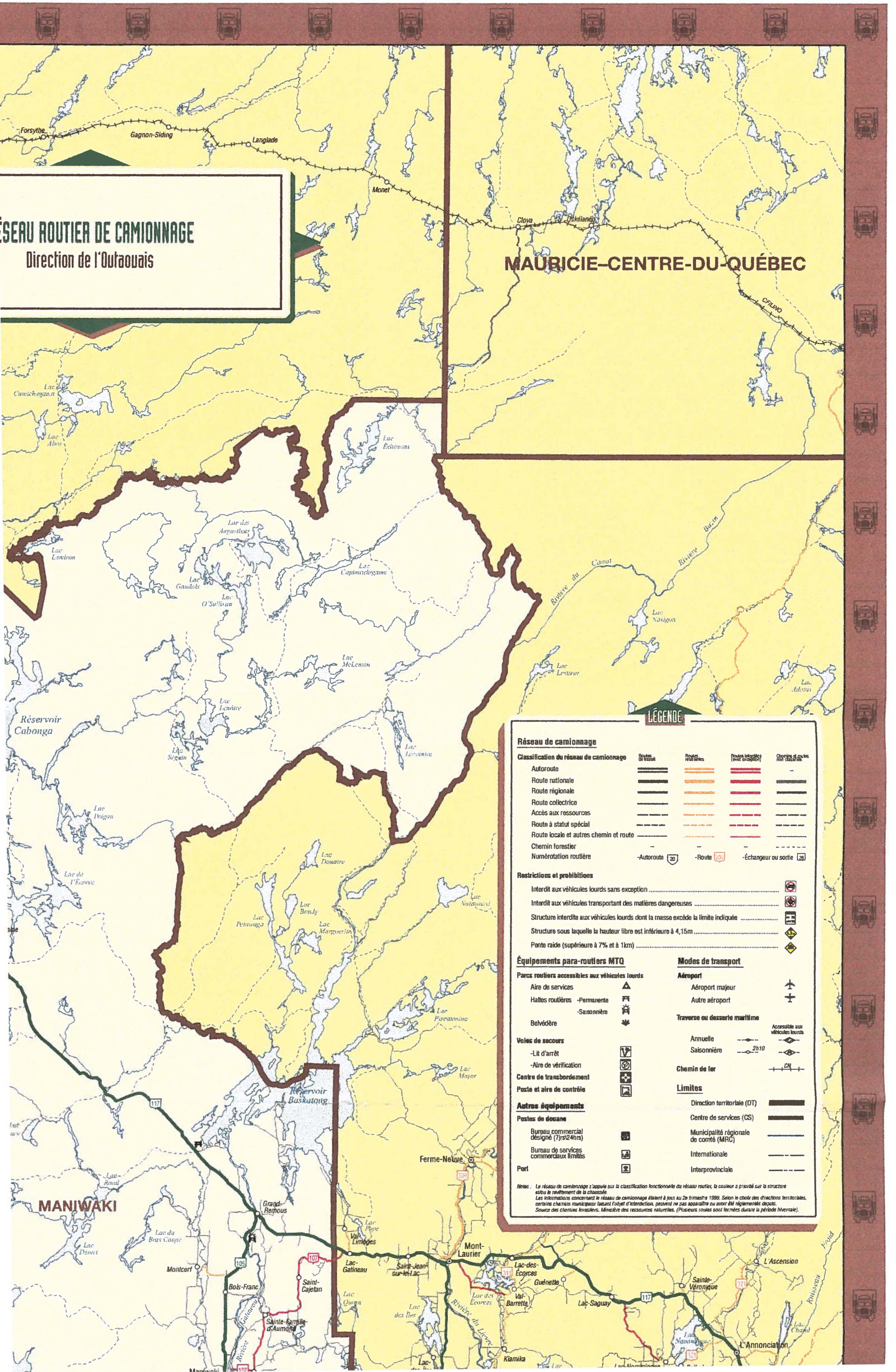
- Direction territoriale (DT)
- Centre de services (CS)
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Internationale
- Interprovinciale

Notes : Le réseau de camionnage s'appuie sur la classification fonctionnelle du réseau routier, la couleur a priorité sur la structure et sur le relief de la chaussée. Les informations concernant le réseau de camionnage étaient à jour au 2e trimestre 1999. Selon le choix des directions territoriales, certains chemins municipaux faisant l'objet d'interdiction, peuvent ne pas apparaître ou avoir été réglementés depuis. Source des chemins forestiers: Ministère des ressources naturelles. (Plusieurs routes sont fermées durant la période hivernale).

**152** **DA16**  
 Construction de l'axe McConnell-Laramée  
 entre l'autoroute 50  
 et le chemin de la Montagne  
 Hull- 6211-06-0a1

**RÉSEAU ROUTIER DE CAMIONNAGE**  
 Direction de l'Outaouais

**MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC**



**LÉGENDE**

**Réseau de camionnage**

Classification du réseau de camionnage	Routes de transit	Routes régionales	Routes interprovinciales (avec exception)	Chemins et routes non classés
Autoroute				-
Route nationale				
Route régionale				
Route collective				
Accès aux ressources				
Route à statut spécial				
Route locale et autres chemin et route				
Chemin forestier	-	-	-	
Numérotation routière	-Autoroute	-Route	-Échangeur ou sortie	-

**Restrictions et prohibitions**

- Interdit aux véhicules lourds sans exception
- Interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses
- Structure interdite aux véhicules lourds dont la masse excède la limite indiquée
- Structure sous laquelle la hauteur libre est inférieure à 4,15m
- Pente raide (supérieure à 7% et à 1km)

**Équipements para-routiers MTQ**

**Parcs routiers accessibles aux véhicules lourds**

- Aire de services
- Haltes routières - Permanente
- Saisonnière
- Belvédère

**Voies de secours**

- Lit d'arrêt
- Aire de vérification

**Centre de transbordement**

**Poste et aire de contrôle**

**Autres équipements**

**Postes de douane**

- Bureau commercial désigné (7jrs/24hrs)
- Bureau de services commerciaux limités
- Port

**Modes de transport**

**Aéroport**

- Aéroport majeur
- Autre aéroport

**Traverse ou desserte maritime**

- Annuelle
- Saisonnnière

**Chemin de fer**

**Limites**

- Direction territoriale (DT)
- Centre de services (CS)
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Internationale
- Interprovinciale

Notes : Le réseau de camionnage s'appuie sur la classification fonctionnelle du réseau routier, la couleur a priori sur la structure et/ou le revêtement de la chaussée. Les informations concernant le réseau de camionnage étaient à jour au 2e trimestre 1999. Selon le choix des directions territoriales, certains chemins municipaux faisant l'objet d'intentions, peuvent ne pas apparaître ou avoir été réglementés depuis. Source des chemins forestiers, Ministère des ressources naturelles. (Plusieurs routes sont fermées durant la période hivernale).

**MANIWAKI**

Ferme-Nelue

L'Ascension

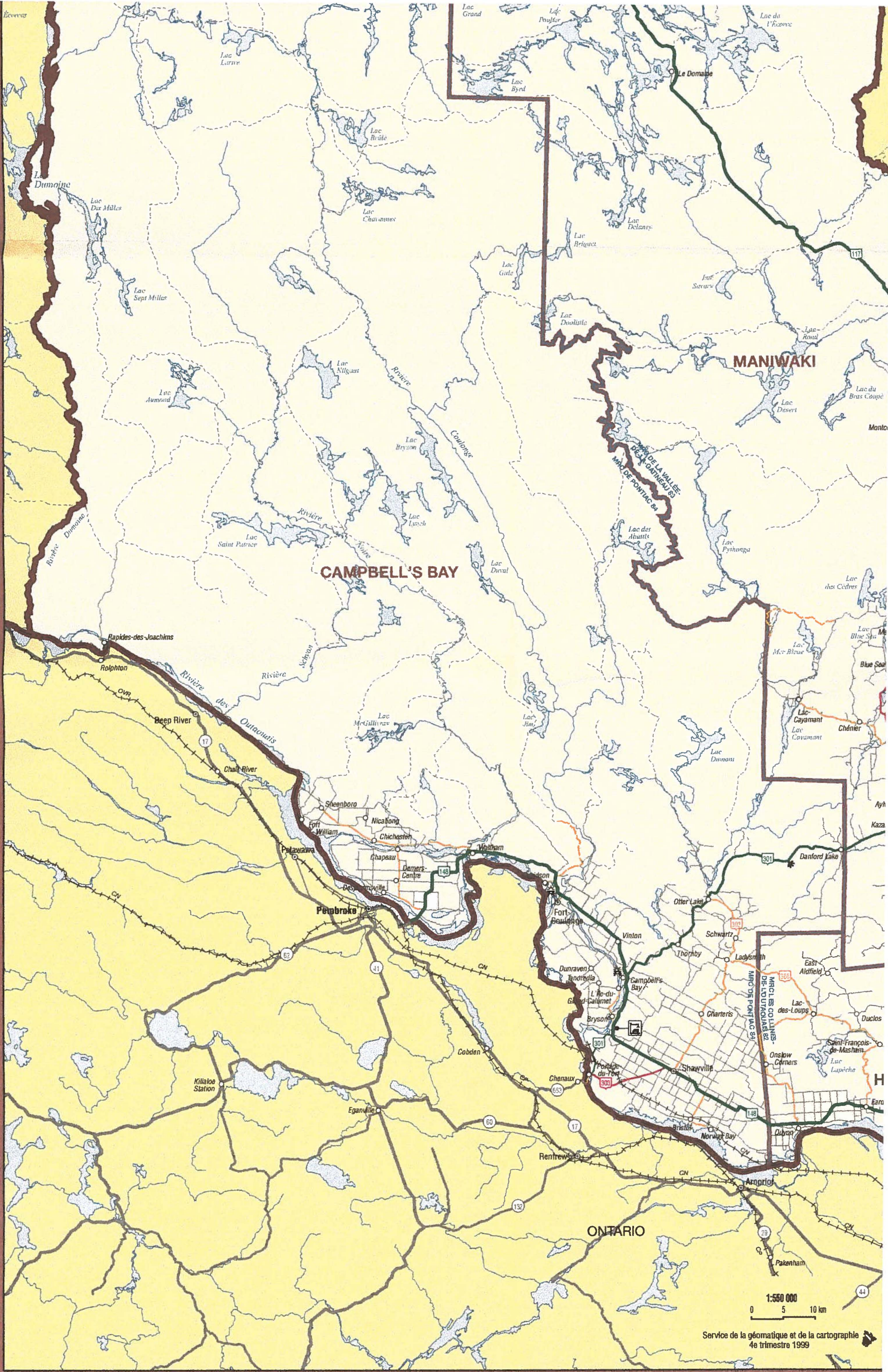
L'Annonciation

**RÉSEAU ROUTIER DE CAMIONNAGE**  
Direction de l'Outaouais

**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-  
NORD-DU-QUÉBEC**

**MANIWAKI**





CAMPBELL'S BAY

MANIWAKI

ONTARIO

1:550 000  
0 5 10 km

Service de la géomatique et de la cartographie  
4e trimestre 1999